

# la démocratie en Actions



# La Force du réseau

**L**es centres sociaux regroupés au sein de la Fédération du Nord d'une part et de la Fédération du Pas-de-Calais d'autre part, ont décidé, en juillet 1998, de se réunir en une Union régionale.

## Pourquoi cette union ?

Entre l'Europe et Paris où se prennent les grandes décisions et le local, horizon de la vie quotidienne, l'échelon régional est incontestablement devenu celui où se discutent et s'élaborent les projets économiques et sociaux de nos territoires. Dans le cas du Nord/Pas-de-Calais, la Région bénéficie d'une identité historique, culturelle mais aussi politique très forte.

Afin de mieux porter le projet centre social, de mieux s'inscrire en cohérence avec les forces vives des territoires et ceux qui les représentent, les deux Fédérations débattent de leurs orientations et les font valoir au niveau régional.

**L'Union régionale des Centres sociaux du Nord et du Pas-de-Calais** est constituée d'

- > un conseil d'administration issu des deux fédérations départementales,
- > un comité de concertation régional réunissant les partenaires associés\*.

\* Il s'agit des représentants d'institutions à but non lucratif, acteurs, partenaires, financeurs du projet centre social (associations, fédérations, organismes sociaux, collectivités territoriales...).

## Ses missions :

> **REPRESENTER** les centres sociaux et socioculturels du Nord et du Pas-de-Calais auprès des diverses autorités et instances régionales, et à l'échelon national, auprès de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France.

> **ASSOCIER** les partenaires du projet centre social dans une concertation permanente avec les acteurs du réseau.

> **APPUYER**, sur les plans politique, stratégique et technique, les Fédérations et, à leur demande, les centres sociaux dans la mise en œuvre d'une politique de développement social et local.

> **DEVELOPPER** un pôle de compétences et de ressources en ingénierie de projet.

L'Union régionale est également en mesure d'offrir aux adhérents ou à des partenaires,

> des **SERVICES** indispensables à la réalisation de leur projet centre social, qu'il s'agisse de gestion, formation, conseil en communication, ressources humaines, stratégie de développement, ingénierie de projet...

## Les Fédérations :

**La Fédération des centres sociaux et socioculturels du Nord** a été créée en 1966.

Elle regroupe 122 centres.

**La Fédération des centres sociaux et socioculturels du Pas-de-Calais** a été créée en décembre 1997. Elle regroupe 13 centres.

Leur adhésion à la Fédération nationale permet aux centres de bénéficier de sa reconnaissance d'utilité publique, de son agrément d'éducation populaire.

Les centres sociaux consolident leur projet en se concertant et coordonnant leurs actions à l'échelle de leur territoire qu'il s'agisse d'une ville, d'une agglomération ou de la circonscription CAF.



# Agir ensemble pour une société plus solidaire



**N**os engagements et nos valeurs, suivant la charte Fédérale des Centres sociaux et socio-culturels (extraits du texte adopté par l'Assemblée générale des Centres sociaux et socio-culturels de France, à Angers, les 17 et 18 juin 2000).

## 1. Notre conception du centre social et socioculturel

Le centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

## 2. Nos valeurs de référence

Se plaçant résolument dans le **mouvement d'éducation populaire**, les centres sociaux et socio-culturels fédérés entendent référer leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices :

> **La dignité humaine** : reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des centres.

> **La solidarité** : considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des centres sociaux et socio-culturels depuis leurs origines.

> **La démocratie** : opter pour la démocratie, c'est vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

## 3. Nos façons d'agir

L'action des centres sociaux et socio-culturels s'enracine dans l'expérience vécue des habitants. Elle associe la sensibilité et la rationalité des acteurs...

Dans la conduite de leurs actions, les centres sociaux et socio-culturels entendent être :

> **Participatifs** : ils associent dans l'action, et dans les instances consultatives et délibératives, des habitants auteurs et acteurs du projet social, des administrateurs bénévoles et des salariés qualifiés acquis au projet...

> **Opérationnels** : ils se donnent la capacité de conduire avec professionnalisme une pluralité d'actions coordonnées, dans la proximité ou pour l'ensemble du territoire...

> **Responsables** : ils s'efforcent de rassembler les moyens de leur projet social, comme le concours de bénévoles compétents, de salariés qualifiés, d'obtenir des financements pérennes, des locaux adaptés.

## 4. Notre engagement fédéral...

**Est un acte politique** : en se fédérant les centres sociaux et socio-culturels se créent un espace d'élaboration partagée du "projet centre social"... Ils acquièrent une capacité politique à dire leurs finalités, leurs modes d'action et à prendre part au débat public...

Ils se donnent les moyens, y compris financiers, de préserver leur indépendance fédérale.

**...un acte stratégique** : en se fédérant les centres sociaux et socio-culturels se mettent en réseau pour mutualiser leurs capacités, pour partager leurs difficultés, et pour s'organiser stratégiquement quant aux actions à conduire et aux partenariats à établir.

# Les habitants participent : " De quoi j'me mêle ! "

**D**émocratie participative : ce mot qui revient dans tous les discours des politiques, les centres sociaux n'ont pas attendu la crise de la représentativité qui atteint les élus, pour le mettre à l'ordre du jour.

Prendre sa vie en mains, échanger, participer, décider...les habitants du quartier sont invités à le faire au centre social. Son fonctionnement même en dépend. C'est en cela qu'il est un **foyer de démocratie locale**, inscrit au cœur du territoire. Il offre aux individus et aux familles, les services et informations dont ils ont besoin. Ils ne s'y trouvent pas passifs. Les échanges et les activités sont autant de moyens de les aider dans leur fonction parentale, de les aider aussi à mieux maîtriser leurs conditions de vie, tout en resserrant les liens sociaux et les intégrant dans un projet collectif.

Les habitants participent à différents titres :

> **Les usagers :**

Ce sont les personnes, les familles qui sont adhérentes au centre social. Elles participent aux échanges, apportent leur contribution. Cette implication répond à des principes d'apprentissage, d'autonomie, de responsabilisation des habitants : des principes qui sont à la base de l'éducation populaire (la promotion collective).

> **Les animateurs et intervenants bénévoles :**

Certains habitants apportent leur savoir faire pour animer un atelier, leur disponibilité pour accompagner un groupe d'enfants, leur talent et leur énergie pour préparer un projet, une fête. C'est toute la richesse de l'engagement associatif et éducatif.

> **Les personnels qualifiés :**

Employés par l'association du centre social, à temps complet ou partiel, ils ont la maîtrise et les qualifications requises pour écouter et conseiller, encadrer et animer, concevoir et gérer, négocier et conduire un projet. Habitants eux-mêmes, ces professionnels des centres sont les piliers de ce foyer de développement des territoires.

> **Les conseillers et administrateurs bénévoles:**

Les habitants sont membres du conseil d'ad-

ministration ou participent au comité des usagers. Ils contribuent à l'élaboration des choix politiques de l'association, du projet du centre social. Ils prennent leurs responsabilités quant à la gestion et à l'avenir de la structure.

## Une forme active de démocratie locale

Le projet du centre social est fondé sur cette participation des habitants et une visée d'animation globale du territoire. A partir d'un diagnostic approfondi et partagé, bâti sur des objectifs clairs, il est la base sur laquelle l'association négocie et contractualise avec ses différents partenaires (Municipalité, Etat, CAF, Conseil général, FASILD ...).

Lieu d'animation de la vie sociale, le centre social donne comme peu d'autres structures de proximité, la possibilité de concrétiser des politiques publiques à vocations sociale voire économique.

Les ressources publiques, les dispositifs définis par les autorités prennent toute leur efficacité et leur sens quand ils sont mis en œuvre de façon adaptée et volontaire par les habitants eux mêmes. C'est bien là une forme active et novatrice de démocratie locale.



# Les centres sociaux et leurs partenaires Pour le développement social des territoires Des contrats durables et partagés

**L**es centres sociaux demandent que leurs projets soient reconnus par les pouvoirs publics; ces derniers apprécient les centres comme structures d'animation locale.

Les pouvoirs publics ne sont pas en mesure de mener, seuls, sur le terrain, les politiques sociales; celles-ci demandent, en effet, au delà des formalités administratives, un véritable traitement personnalisé, une écoute, voire la mise en place d'activités collectives, de projets éducatifs ou d'insertion. Les organismes publics ne peuvent pas tout, ils doivent compter sur des structures d'animation locale. A contrario, ces structures, tels les centres sociaux, dépendent non seulement de ces pouvoirs publics pour leur financement, mais ne peuvent donner sens et efficacité à leurs projets que s'ils sont reconnus par les principaux partenaires des politiques sociales sur un territoire.

Ce partenariat a toujours existé. Trop longtemps cependant, des accords ont été passés sans le souci de la globalité ni de la durée qui caractérisent pourtant les actions des centres.

## Des partenariats



## à chaque échelon

Les conceptions de l'exercice des politiques publiques, les pratiques elles-mêmes ont commencé de changer. Depuis plusieurs années, les Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais ont engagé avec leurs principaux partenaires et financeurs des négociations visant à la reconnaissance partagée du projet du centre social, cela aux différents échelons, départemental, communal et intercommunal.

## Les principes des conventions

Des conventions sont signées au niveau fédéral avec les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, avec l'État en ce qui concerne la Politique de la ville, avec un certain nombre de communes. D'autres conventions sont signées au niveau régional, avec l'ARCAF, dans le cadre d'une convention d'objectifs, avec le Conseil régional, avec le FASILD.

Toutes ces conventions sont ou seront établies sur des principes forts :

- > **La reconnaissance partagée des projets** signifie que lors de l'agrément par la CAF, les autres partenaires financeurs s'engagent, sur la base d'un même diagnostic, pour la même durée et pour les mêmes objectifs.
- > Elle se traduit par une harmonisation des documents contractuels et des procédures de suivi.
- > Le calendrier de la contractualisation correspond à celui des contrats de ville et d'agglomération 2000-2006, dans le cadre de la convention territoriale des contrats de ville.
- > Un comité de suivi est chargé de coordonner la démarche locale ; une cellule de concertation réunit les partenaires au niveau des contrats de ville.
- > **Les Fédérations** mènent les négociations au niveau départemental et l'Union régionale au niveau de la région Nord / Pas-de-Calais. Elles favorisent la concertation entre les centres et avec leurs partenaires à l'échelon des territoires et accompagnent les démarches.

# Le projet centre social

**L**es centres sociaux et socio-culturels insèrent leurs actions quotidiennes dans un "projet social" explicitant objectifs et moyens.

Le centre social est ouvert à toutes les personnes et à tous les groupes sociaux, sans distinctions d'âge, de situation ou d'origine.

## CONSIDÉRER CHACUN COMME UN CITOYEN ACTIF

Le centre social s'intéresse à la globalité de ce qui fait la vie de l'individu et de la famille; mais il ne s'adresse pas à eux en tant qu'administrés ou consommateurs.

Au contraire, c'est par le dialogue et la participation à des activités ou des projets collectifs que les personnes apprennent tout à la fois à mieux maîtriser leur vie et deviennent citoyens actifs dans leur quartier.

Lieu de convivialité et d'entraide, il permet aux habitants du quartier de se rencontrer, de parler de leurs difficultés comme de leurs projets, de recueillir informations, conseils, d'entrer dans un environnement où chacun donne et reçoit en participant à des échanges, à des activités.

Lieu d'animations et de loisirs, il propose de manière appropriée, aux enfants et adolescents, aux jeunes, aux adultes et aux personnes âgées, des activités de détente qu'elles soient éducatives, culturelles ou sportives.

Lieu d'écoute et de services, le centre social donne aux habitants la possibilité de rencon-

trer des professionnels ; il ouvre régulièrement ses locaux à des représentants d'organismes spécialisées de l'action sociale, assurant de la sorte, sur le terrain, une écoute personnalisée des usagers dans des domaines aussi importants que la relation parent-enfant, la santé, l'insertion sociale et la recherche d'emploi, la lutte contre l'exclusion.

## Foyer d'initiatives et de projets

Le centre social ne se contente pas de proposer animations et services répondant aux besoins des habitants notamment des plus démunis. Il a aussi pour ambition d'être un moteur de l'action sociale et culturelle dans le quartier. Pour cela, il recueille les attentes des citoyens. Il active et rassemble les énergies. Foyer d'initiatives et de projets, il est d'autant mieux à même d'inscrire l'ensemble de ses activités dans un projet cohérent et pluriannuel pour son territoire et sa population.

En ce lieu, la démocratie locale n'est pas un mot plaqué : elle est une des dimensions du centre social qui tient l'esprit d'ouverture, de tolérance et la participation des habitants comme des conditions premières du développement social et de l'épanouissement des personnalités.

Ce projet, chaque centre a le souci de l'adapter aux particularités de son territoire et de sa population ; tous les centres représentés par la Fédération du Nord et par celle du Pas-de-Calais, ont fait le choix d'adhérer à ces principes et à ces valeurs qui guident leurs actions.

Cf extraits de la Charte fédérale en page 2.



\*Centres non adhérents



# Des équipes de bénévoles et salariés

## Qualifiés pour animer et conduire des projets

**D**es structures qui maîtrisent leurs compétences, reconnues indispensables pour que se concrétisent les actions de développement social du territoire...

Cette réalité, les centres la revendiquent; avec l'appui et les actions concertées mises en œuvre par leur fédération, ils ont les moyens d'aller plus loin encore pour accomplir leurs missions.

### Des compétences, des outils pour mieux gérer

Les centres sociaux constituent pour les acteurs de terrain comme pour les pouvoirs publics un dispositif essentiel de la politique sociale dans les quartiers. Pour répondre à des responsabilités accrues, les équipes dirigeantes disposent aujourd'hui d'outils de gestion adaptés. La solidité de ces structures sociales s'en trouve nettement améliorée.

#### DES PERSONNELS PLUS NOMBREUX ET PLUS DIPLOMÉS

Les efforts réalisés au cours des dix dernières années pour adapter compétences et outils à l'ampleur de leur projet et de leurs activités se sont traduits par un doublement des emplois au sein des 140 centres sociaux du Nord et du Pas-de-Calais; leurs 6000 salariés sont en moyenne plus diplômés (BTS, DEFA, BEATEP, licence, maîtrise...).

Les responsables des centres sociaux se voient proposer des formations en gestion financière, gestion de projet, gestion des ressources humaines; ils bénéficient aussi de conseils et d'études réalisées par l'Union régionale ou des consultants extérieurs.

La qualification des acteurs est une des conditions essentielles de la réussite du projet centre social. Elle passe notamment par la mise en œuvre d'un programme de formations qui s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux bénévoles impliqués dans la gestion des centres sociaux.

### Des plans de formations



Cette formation s'inscrit dans un accord-cadre régional, signé par l'Etat (la DRTEFP), le syndicat national SNAECSSO et Habitat Formation; appelé Engagement de Développement De la Formation (EDDF)\*.

Elle répond aussi au souci d'améliorer la gestion des compétences et de réduire la précarité des emplois.

A côté du plan de formation pluriannuel établi par le centre, celui-ci trouve aussi auprès de la Fédération, conseils et formation à la carte afin de répondre à des problèmes particuliers auxquels sont confrontées les équipes de salariés comme de bénévoles (exemple programme axé sur la violence chez les jeunes).

Les plans de formation sont, pour beaucoup de structures, une réalité. La montée en qualification est un facteur indéniable de réussite des projets; elle le sera plus encore si, dans le cadre du développement des actions sociales et éducatives menées par les centres, les personnels aujourd'hui en situation de précarité bénéficient pareillement des programmes de formation, avec les financements correspondants.

\* Ce dispositif permet à chaque structure réalisant

#### DES FORMATIONS ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTES FONCTIONS

Pour répondre aux besoins du réseau, l'Union régionale est organisme agréé de formation.

➤ **Pour les personnels encadrants des centres sociaux :** gestion des ressources humaines, management d'équipe, démarche qualité, gestion financière, comptabilité,...

➤ **Pour les autres personnels :** accompagnement scolaire, fonction accueil, conseil environnement domestique, animateur d'espaces publics NTIC...

➤ **Pour les bénévoles, administrateurs notamment :** fonction gestionnaire, fonction politique, fonction employeur, vie associative, communication ...

un effort de formation de bénéficier d'aide de l'Etat et de fonds européens. Par ailleurs et à l'initiative du réseau, le fond mutualisé pour la formation des bénévoles prend en charge une partie du coût des formations qui leur sont proposées.

**En se fédérant,  
les centres sociaux et socio-culturels font valoir les sens et l'efficacité  
de leur propre activité au bénéfice  
d'une société plus solidaire.**

**> - Dans le Nord Pas de Calais**

140 Centres sociaux et socio-culturels  
140 projets et équipements sociaux de proximité

**> En France**

1500 centres sociaux et socio-culturels dont la majorité adhèrent à la Fédération des Centres Sociaux de France et au Syndicat national des employeurs associatifs de l'économie sociale et solidaire (SNAECSO).



**UNION RÉGIONALE des Centres sociaux  
et socio-culturels du Nord Pas-de-Calais**  
69 rue du Long Pot - 59800 Lille  
Tel. : 03 20 79 98 70 - Fax : 03 20 79 98 79  
e-mail : [urcs.59.62.@nordnet.fr](mailto:urcs.59.62.@nordnet.fr)  
Date de publication : mai 2003

